



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Le 19 août 2019

SÉCURITÉ SOCIALE/FAMILLE – **ARS**

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

2019 - 2020

L'augmentation de l'ARS, (0,3%), est à nouveau inférieure à celle du coût de la vie (1,3%).

Pour de nombreuses familles, l'ARS est indispensable pour faire face aux coûts de la rentrée scolaire.

Versée sous conditions de ressources, son montant stagne depuis des années, mais le nombre d'allocataires augmentent ainsi que le mandat global versé au niveau de la CAF. Preuve d'un appauvrissement de la population.

L'allocation de rentrée scolaire est fixée à :

- 368,84 € pour les enfants de 6 à 10 ans,
- 389,19 € pour les 11 à 14 ans,
- 402,67 € pour les 15 à 18 ans.

Il peut y avoir une allocation dégressive si il y a un dépassement léger des conditions de ressources.

- L'ARS est versée par la CAF à partir du 20 août en une seule fois pour les enfants de 6 à 16 ans, automatiquement si vous touchez déjà une prestation sociale, sinon s'adresser à sa CAF, ou faire «caf.fr» rubrique "s'informer sur les aides, Enfance et jeunesse".

- Pour les enfants, de 16 à 18 ans, le versement intervient automatiquement si vous avez déclaré la scolarité de votre enfant à la CAF.

- Rappelons que l'ARS est cumulable avec les allocations de scolarité parfois versées par l'employeur ou le CE.

- Il faut avoir eu en 2017 (année -2), des ressources inférieures à un seuil qui varie en fonction du nombre d'enfants à charge.

Nombre d'enfants à charges	Revenus nets année 2017 à ne pas dépasser (Euros)
1 enfant	24697
2 enfants	30396
3 enfants	36095
Par enfant supplémentaire	5699



La CGT revendique l'ARS pour tous les enfants scolarisés jusqu'à 20 ans

500 €uros en primaire / 750 €uros au collège

1.000 €uros au lycée / 1.500 €uros pour les études supérieures

LA CGT DEMANDE L'AUGMENTATION DES PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES POUR RENFORCER LE POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES